

Questions orales

Quelle mesure le ministre a-t-il prise devant cette tentative évidente de museler les témoins qui comparaissent devant le comité de la justice et que va faire le ministre pour veiller à ce que ces manoeuvres d'intimidation ne se reproduisent plus?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai été mis au courant de ce qui préoccupe le député par les médias. Ce matin, nous avons discuté de ces allégations avec le commissaire des services correctionnels qui les réfute. Il me dit qu'elles sont absolument sans fondement.

En fait, ce sont les autorités du Service correctionnel qui ont recommandé et suggéré au comité de la justice de venir à Kingston pour visiter les installations et qui l'ont aidé par tous les moyens.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est tellement loin de la vérité que c'en est parfaitement ridicule.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES PERSONNES
QUI PRÉTENDENT QU'IL Y A EU INTIMIDATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous savons que les agents de libération conditionnelle sont très inquiets devant les répercussions de la privatisation, le manque de ressources et les conditions de travail intolérables. Pourquoi le ministre ne veut-il pas croire les agents de libération conditionnelle sur parole lorsqu'ils disent que les autorités carcérales et les dirigeants du Service correctionnel ont essayé de museler les témoins comparaissant devant le comité? Pourquoi le solliciteur général ne parle-t-il pas directement aux personnes qui ont fait ces allégations afin de constater lui-même dans quelle mesure ses fonctionnaires tentent d'empêcher que l'on dise toute la vérité sur un système qui traverse actuellement une crise?

● (1500)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous en avons discuté avec le commissaire qui n'est pas d'accord avec ces allégations.

En outre, à l'heure du déjeuner, j'ai appelé le président du comité pour discuter de la question avec lui. Je peux vous assurer que le président de ce comité ne partage pas du tout le point de vue du député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LES QUESTIONS
RELATIVES AU TRANSPORT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, la Dominion Marine Association, l'Association canadienne du camionnage et l'Association canadienne de l'autobus ont tous pris position fermement contre l'Accord de

libre-échange et demandent au gouvernement de suspendre les négociations sur toutes les questions relatives au transport pour une période de 90 jours. Plus de 420 millions de tonnes de marchandises sont transportées chaque année par camion ou par bateau, et ces deux modes de transport fournissent de l'emploi à quelque 400,000 Canadiens.

Est-ce que le ministre va intervenir immédiatement et appliquer le moratoire de 90 jours que réclament ces groupes? Il est encore temps de sauver cette industrie des ravages du libre-échange. Le ministre va-t-il passer à l'action?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, voilà un bon exemple de l'exagération outrancière, des propos hystériques et des sottises pures et simples que nous servent les députés d'en face. L'industrie canadienne du camionnage n'est absolument pas mise en danger par l'Accord de libre-échange canado-américain.

Une voix: C'est vous qui le dites.

M. Crosbie: En fait, si ce secteur était compris dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il serait protégé à l'avenir contre toute mesure protectionniste que pourraient prendre les Américains. Il est absolument idiot de dire que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fait peser une menace quelconque sur l'industrie canadienne du camionnage. Le véritable différend, la véritable objection vient de la déréglementation qui a été appliquée par la Loi sur les transports routiers, et non pas de cet Accord de libre-échange.

[Français]

ON EXIGE UN MORATOIRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Cette industrie n'est absolument pas protégée. Alors, comment le gouvernement peut-il ignorer le plaidoyer de l'Association Dominion Marine, de l'Association canadienne du camionnage et de l'Association canadienne des autobus? Comment peut-il ignorer le plaidoyer des 400 000 travailleurs? Pourquoi n'agit-il pas en appliquant le moratoire demandé par ces associations, un moratoire de 90 jours? Est-ce qu'il va faire quelque chose pour protéger les 400 000 travailleurs?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député d'en face vient encore de faire des déclarations absurdes, exagérées et absolument sans fondement. Les camionneurs canadiens sont extrêmement compétitifs vis-à-vis leurs concurrents américains. Plus de 1,000 d'entre eux font actuellement des affaires aux États-Unis. Cet Accord de libre-échange ne leur nuira absolument pas. Cela ne fera que les aider dans leurs efforts, de même que la déréglementation introduite par mon ami le vice-premier ministre. Cessez donc d'essayer de faire peur aux Canadiens.